

Un acompte de 150 € le 10 décembre

La direction PSA annonce que le dédommagement de 400 ou 500 € prévu en 2015 fera l'objet d'un acompte de 150 € brut (138 € net) versé le 10 décembre. Elle propose aux syndicats un accord sur cet acompte.

Pour la direction, à la veille des élections à Sochaux, Trémery, Sept Fons, St Ouen et Mulhouse, il s'agit d'un acompte électoral :

- Pour tenter de calmer le mécontentement
- Et pour essayer de sauver la mise des signataires du NCS.

Drôle d'entreprise où la direction pense que l'on peut acheter le vote des salariés !

Mais s'il faut des élections pour que la direction trouve de l'argent pour nos salaires, nous sommes favorables à des élections tous les ans !!

Rappel

Combien coûte un billet de 500 € ?

Avec le Nouveau Contrat antiSocial, chaque salarié perd des milliers d'euros :

- L'intégration de la PEG pour les anciens et sa suppression pour les jeunes nous fait perdre jusqu'à 15 000 € suivant l'ancienneté et la classification.
- La réduction de l'ACCAC fera perdre entre 2700 et 8700 € aux salariés de nuit quand ils retourneront de doublage.
- La zone de modulation et la suppression de la majoration de 45 % ont déjà fait perdre plus de 300 € aux salariés des systèmes 1 et 2.
- Sans parler du blocage des salaires et de la baisse de l'indemnisation chômage que les salariés du système 2 vont inaugurer sur les prochaines paies ...

Résultat : Beaucoup de salariés doivent se serrer la ceinture face à des difficultés financières grandissantes !

Vous êtes très nombreux à dire : le billet de 500 € de dédommagement que la direction a promis, on va le prendre, mais on n'est pas quitte pour autant !

Fausse prime de participation

L'acompte de 150 € brut sera versé au titre de « supplément de participation aux bénéfices 2013 ».

Un habillage qui fait sourire : Pour 2013, la direction avait tenté de faire pleurer dans les chaumières en affichant une perte de 2,3 milliards €. La CGT vous avait expliqué que la perte n'était pas réelle mais résultait d'un tripatouillage comptable (dépréciation d'actifs) pour justifier la mise en place du NCS.

Mais si on a droit à une participation aux bénéfices même quand l'entreprise annonce qu'il n'y en a pas, on aurait tort de faire la fine bouche !



Vraie prime de mobilisation

Chacun comprend bien que derrière cet habillage juridique de « participation aux bénéfices », cet acompte n'existe que grâce aux protestations et aux mobilisations des salariés contre le NCS et contre la participation de misère que nous avons eue en mai.

Contrairement aux primes d'intéressement et de participation, cet acompte de 150 € sera versé :

- sans lien avec les résultats financiers officiels de l'entreprise
- sans aucun des critères de sécurité et de qualité que la CGT a toujours contestés
- et égal pour tous, conformément à ce qu'a toujours demandé la CGT ! On vous le disait : Un vrai miracle pré-électoral !

.../...

Et le solde ?

Le versement de cet acompte cache cependant une autre manœuvre de la direction sur le reste du versement :

- 1) Contrairement à ce qui a été annoncé par certains, M. Dorge, directeur du personnel ne parle pas d'un montant de 500 € pour tous mais de 400 à 500 € maxi, et vraisemblablement calculé pour partie en proportion des salaires, ce qui pénalisera les petits revenus.
- 2) Le versement du solde n'interviendrait qu'en avril.

Décidément la direction a bien du mal à tenir ses promesses !

Vous avez la parole

La CGT consulte ses sections dans les différents sites PSA avant de décider d'une signature de l'accord sur cet acompte.

N'hésitez pas à donner votre avis à vos délégués CGT !

En bref

M. Tavares à Sochaux

M. Tavares se veut rassurant sur la production du site de Sochaux « jusqu'en 2023 ».

Pour les études (DRD), il se réfugie derrière le NCS qui prévoit une délocalisation partielle de ces activités, avec l'accord des syndicats signataires.

Concernant le volet social (congé-senior, embauche de jeunes, allègement des charges de travail) indispensable à la réussite des futursancements, M. Tavares se déclare d'accord sur le principe, mais n'avait pas un échantillon sur lui !

Accélérate a des ratés

Nous avons reçu à la maison le formulaire pour l'augmentation de capital PSA.

Quoi de plus simple ? Il suffit de miser 20 700 € avant la fin de l'année, pour toucher un jackpot de 5400 € dans 5 ans.

Pour ceux qui ont déjà du mal à boucler les fins de mois, cela s'appelle du « *foutage de gueule* » !



Gardiennage sous pression

PSA a signé un accord avec SECURITAS pour la reprise progressive de l'activité des gardiens et pompiers.

Officiellement, cette reprise doit se faire au fur et à mesure des départs en retraite des actuels titulaires de postes. En réalité, la direction leur met la pression pour qu'ils « aillent se faire voir ailleurs ».

La CGT dénonce ces pressions et appelle les gardiens-pompiers à se faire respecter.

Nouvelle réorganisation pour les systèmes 1 et 2 ?

La direction convoque un CE extraordinaire le 3 novembre pour présenter ses projets. A suivre ...

Poissy : ACCAC en question

Avec la délocalisation des véhicules de segment B (C3, 208) l'activité du site de Poissy est revue à la baisse. Dans un premier temps, la direction prévoit la suppression d'équipes de nuit et de VSD.

98 salariés devraient revenir en doublage ... et inaugurer les nouvelles dispositions ACCAC amputées par le NCS.

Plusieurs milliers d'euros de perdus. Autant dire que ça coince ! Du coup, sous la pression des salariés même les signataires du Nouveau Contrat antiSocial demandent que ce point soit rediscuté !

La CGT s'adresse à la direction PSA pour ouvrir des discussions centrales, car on ne peut pas définir des règles différentes dans chaque site.